AGI 82
Immobilier

FNAIM

Honoraires de Transaction Vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur. Ils pourront être portés à la charge de l'acquéreur dans le cas où le vendeur en ferait la demande.

Immeubles bâtis (maisons, appartements, immeubles, garages)

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	6 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	7 500 €
De 150 001 à 200 000 €	10 500 €
De 200 001 à 250 000 €	12 000 €
Au-delà de 250 001 €	13 500 €

Terrains

- 10 % TTC avec un minimum de 3 600 € TTC

Avis de valeur :

- 150 € TTC

Offert si conclusion d'un mandat de vente avec l'agence sous un délai de 30 jours.

Cas particulier :

- Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires s'élèvent à la somme forfaitaire de **6 000 € TTC**, charge acquéreur.

Dans le cadre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence, l'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun frais ou honoraires en sus. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Tarifs en vigueur au : 22/01/2026
Nos honoraires sont exprimés TTC. TVA en vigueur 20 %